

### **ORDRE DU JOUR**

#### Séance du Conseil

Date: Le mardi 7 septembre 2021, à 18 h 30

- 1. Période de questions
- 2. Période d'information

## 3. Assemblée publique de consultation

3.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un immeuble par l'usage « Gymnase et formation athlétique (7425) » du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », aux 3365-3375, boulevard Laurier Est (lot 2 038 707), dans la zone d'utilisation mixte 7083-M-06

(Le territoire visé est situé dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Laurier Est/Camille-Fontaine (privé))

3.2 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un immeuble par les usages « Vente au détail d'articles de jeux (5953) », « Restaurant ou établissement offrant des repas à libre-service (5814) » et « Autres aménagement publics pour différentes activités (7239) » du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », aux 1175-1185, avenue Després (lot 1 966 093), dans la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Després/Sicotte)

3.3 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 38 logements au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426), dans la zone d'utilisation mixte 2028-M-01

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection Crémazie/Joncaire)

- 3.4 Projet de règlement numéro 349-9 modifiant le règlement numéro 349 adoptant le plan d'urbanisme afin :
  - d'adopter un nouveau Programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans une aire d'affectation
    « Agricole (AG) » fasse désormais partie d'une aire d'affectation
    « Industrielle sans incidence environnementale (IS) »

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, dans le secteur centre-ville et dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Charles-Gilbert)

- 3.5 Projet de règlement numéro 350-118 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
  - d'ajouter et de modifier des définitions;



- d'apporter des corrections nécessaires à l'application du règlement;
- d'autoriser l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains à appliquer les dispositions concernant les rives, le littoral et les plaines inondables de la Ville;
- de revoir les dispositions relatives aux droits acquis applicables aux bâtiments érigés avant le 9 avril 1992;
- d'ajouter l'usage « entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (6376) » au groupe d'usages « Groupe Industrie I : Industrie à incidences faibles »;
- d'ajouter l'usage « entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (6376) » au groupe d'usages « Groupe Industrie II : Industrie à incidences moyennes à fortes »;
- d'autoriser un poulailler et un enclos conformément aux dispositions du règlement numéro 30 relatif aux animaux;
- prévoir qu'un conteneur semi-enfoui doit être intégré à un aménagement paysager;
- qu'une partie du territoire actuellement inclus dans la zone d'utilisation agricole 3106-A-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation industrielle 3099-I-21;
- que la totalité du territoire inclus dans les zones d'utilisation résidentielles 8068-H-12 et 8069-H-09 soit incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 8067-H-16;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 9038-H-01;
- d'augmenter la hauteur maximale permise de 15 à 20 mètres dans la zone d'utilisation industrielle 3100-I-02;
- d'autoriser désormais les usages du groupe « Résidence VII (3 logements isolés) dans la zone d'utilisation résidentielle 4108-H-07;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) » et « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) », de réduire la largeur minimale et la superficie minimale d'un terrain pour un bâtiment isolé ou jumelé, de réduire la marge avant à 4 mètres, la marge arrière à 6 mètres, la marge latérale à 2 mètres et la somme des cours latérales à 4 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 8067-H-16;
- d'ajouter des normes de lotissement pour un bâtiment isolé et de réduire la marge avant à 6 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9038-H-01

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Charles-Gilbert; dans les districts Douville, sur le boulevard Laurier Ouest, à la limite de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et à proximité de l'intersection Charles-L'Heureux/Grand rang Saint-François; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Choquette/Beaudry, dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Girouard Est/Lemay)

### 4. Adoption de l'ordre du jour



5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 23 août 2021

# Administration générale

- 6. Semaine de la sécurité ferroviaire Proclamation (CP210830, art. 2.12)
- 7. Semaine québécoise de réduction des déchets 2021 Proclamation
- 8. Journée internationale des personnes âgées Proclamation
- 9. Coalition pour une navigation responsable et durable Appui Modernisation de la législation fédérale

### Communications et participation citoyenne

 Entente intermunicipale – Municipalité régionale du comté des Maskoutains – Transport local – Autorisation de signature (CP210830, art. 19)

#### **Finances**

11. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)

#### Génie

- 12. Place Frontenac Saint-Hyacinthe inc. Entente concernant le développement résidentiel et commercial Autorisation de signature (CP210830, art. 5)
- 13. Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet Aménagements résilients Promenade Gérard-Côté Demande d'aide financière

#### **Loisirs**

14. Le Condor, Club de hockey sénior AAA – Entente de location du stade L.-P.-Gaucher – Autorisation de signature (CP210830, art. 15)

### **Ressources humaines**

- 15. Ressources humaines Inspecteur en prévention Embauche (CP210726, art. 25)
- 16. Ressources humaines Inspecteur en prévention Embauche (CP210726, art. 25)
- 17. Ressources humaines Agent de bureau au Service de l'urbanisme et de l'environnement Embauche (CP210830, art. 24)
- 18. Ressources humaines Coordonnateur à la circulation et à la règlementation Autorisation à combler le poste (CP210830, art. 25)
- 19. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) Lettre d'entente numéro 14 Approbation (CP210830, art. 26)
- 20. Ressources humaines Responsable aquatique Embauche (CP210830, art. 26)
- 21. Ressources humaines Responsable aquatique Embauche (CP210830, art. 26)



22. Ressources humaines – Agent de bureau de jour / loisirs – Embauche (CP210830, art. 26)

## Sécurité incendie

- 23. MRC des Maskoutains Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé Adoption
- 24. Entente intermunicipale Plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses Autorisation de signature (CP210830, art. 12)

## **Travaux publics**

- 25. Fourniture et livraison d'une chenillette Octroi de contrat 2021-072-TP
- 26. Services professionnels intégrés en architecture urbaine et en ingénierie Aménagement de la Place des spectacles et des lots #1 et #2 de la promenade Gérard-Côté Octroi de contrat 2021-054-TP
- 27. Réaménagement du Parc des Loisirs Saint-Joseph Octroi de contrat 2021-077-TP
- 28. Travaux à taux horaire entrepreneur en soudure Octroi de contrat 2021-089-TP
- 29. Travaux à taux horaire en plomberie Octroi de contrat 2021-098-TP
- 30. Autorisation pour la prolongation du contrat Année optionnelle Service d'entretien ménager des bâtiments municipaux 2020-074-TP
- 31. Rejet des soumissions Travaux à taux horaire en électricité 2021-099-TP
- 32. Secteurs Bois-Joli, Sacré-Cœur et Saint-Sacrement Mandat à consultants Études d'impacts sur la circulation (CP210830, art. 14.8)

#### Urbanisme et environnement

- 33. Plans d'implantation et d'intégration architecturale Approbations (CP210830, art. 7, points 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 8.1, 8.2 et 8.4)
- 34. Dénomination de voies de circulation et d'espaces verts Approbation (CP210726, art. 14)
- 35. Entretien de cours d'eau Demande à la MRC des Maskoutains (CP210830, art. 11)
- 36. Dérogation mineure 1369-1385, boulevard Choquette Approbation (CP210726, art. 10, point 11.1)
- 37. Dérogation mineure 2175, avenue de Dieppe Approbation (CP210726, art. 10, point 11.2)
- 38. Dérogation mineure 2792-2794, rue Saint-Pierre Ouest Abrogation
- 39. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un immeuble par l'usage « Gymnase et formation athlétique (7425) » du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) »,



aux 3365-3375, boulevard Laurier Est (lot 2 038 707), dans la zone d'utilisation mixte 7083-M-06

(Le territoire visé est situé dans le district Yamaska, à proximité de l'intersection Laurier Est/Camille-Fontaine (privé))

40. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un certificat pour l'occupation d'un immeuble par les usages « Vente au détail d'articles de jeux (5953) », « Restaurant ou établissement offrant des repas à libre-service (5814) » et « Autres aménagement publics pour différentes activités (7239) » du groupe « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », aux 1175-1185, avenue Després (lot 1 966 093), dans la zone d'utilisation résidentielle 2130-H-14

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Després/Sicotte)

41. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble de 38 logements au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426), dans la zone d'utilisation mixte 2028-M-01

(Le territoire visé est situé dans le district Douville, à proximité de l'intersection Crémazie/Joncaire)

### Réglementation

- 42. Projet de règlement numéro 636 autorisant des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelneau et un emprunt de 5 200 000 \$ (CP210830, art. 4)
  - A- Dépôt et adoption du projet de règlement
  - B- Avis de motion
- 43. Projet de règlement numéro 637 concernant l'adoption du programme municipal Rénovation Québec 2021-2022 (CP210830, art. 10)
  - A- Dépôt et adoption et dépôt du projet de règlement
  - B- Avis de motion
- 44. Adoption du second projet de règlement numéro 350-118 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
  - d'ajouter et de modifier des définitions;
  - d'apporter des corrections nécessaires à l'application du règlement;
  - d'autoriser l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains à appliquer les dispositions concernant les rives, le littoral et les plaines inondables de la Ville;
  - de revoir les dispositions relatives aux droits acquis applicables aux bâtiments érigés avant le 9 avril 1992;
  - d'ajouter l'usage « entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (6376) » au groupe d'usages « Groupe Industrie I : Industrie à incidences faibles »;



- d'ajouter l'usage « entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (6376) » au groupe d'usages « Groupe Industrie II : Industrie à incidences moyennes à fortes »;
- d'autoriser un poulailler et un enclos conformément aux dispositions du règlement numéro 30 relatif aux animaux;
- prévoir qu'un conteneur semi-enfoui doit être intégré à un aménagement paysager;
- qu'une partie du territoire actuellement inclus dans la zone d'utilisation agricole 3106-A-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation industrielle 3099-I-21;
- que la totalité du territoire inclus dans les zones d'utilisation résidentielles 8068-H-12 et 8069-H-09 soit incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 8067-H-16;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 9038-H-01;
- d'augmenter la hauteur maximale permise de 15 à 20 mètres dans la zone d'utilisation industrielle 3100-I-02;
- d'autoriser désormais les usages du groupe « Résidence VII (3 logements isolés) dans la zone d'utilisation résidentielle 4108-H-07;
- d'autoriser les groupes d'usages « Résidence XII (5 à 6 logements isolés) », « Résidence XIII (5 à 6 logements jumelés ou en rangée) », « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) » et « Résidence XV (7 à 8 logements jumelés ou en rangée) », de réduire la largeur minimale et la superficie minimale d'un terrain pour un bâtiment isolé ou jumelé, de réduire la marge avant à 4 mètres, la marge arrière à 6 mètres, la marge latérale à 2 mètres et la somme des cours latérales à 4 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 8067-H-16;
- d'ajouter des normes de lotissement pour un bâtiment isolé et de réduire la marge avant à 6 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 9038-H-01 (CP210628, art. 10, points 10.1, 10.3 et 10.4 et CP210726, art. 12)

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Charles-Gilbert; dans les districts Douville, sur le boulevard Laurier Ouest, à la limite de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et à proximité de l'intersection Charles-L'Heureux/Grand rang Saint-François; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Choquette/Beaudry, dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Girouard Est/Lemay)

- 45. Adoption du règlement numéro 349-9 modifiant le règlement numéro 349 adoptant le plan d'urbanisme afin :
  - d'adopter un nouveau Programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville;
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans une aire d'affectation
    « Agricole (AG) » fasse désormais partie d'une aire d'affectation
    « Industrielle sans incidence environnementale (IS) »

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, dans le secteur centre-ville et dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Casavant Ouest/Charles-Gilbert)



# Services juridiques

- 46. Exemption de taxes La Moisson Maskoutaine 2540, rue Saint-Charles (CP210830, art. 28)
- 47. Lot 2 037 226 (rue du Tertre) Jean-François Rioux inc. et autres Annulation de servitude

# Documents déposés

- 48. A) Adjudication de l'émission d'obligations de 9 085 000 \$ par la trésorière adjointe (en vertu de la délégation de pouvoir du règlement numéro 513);
  - B) Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépôt est effectué du Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du Règlement numéro 633 décrétant l'acquisition d'immeubles et un emprunt de 3 200 000 \$;
  - C) Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépôt est effectué du Certificat relatif aux demandes de participation à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du Règlement numéro 350-116 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 2224-H-13;
  - D) Rapport de la greffière en vertu de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, concernant le dépôt de la modification de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district Cascades;
  - E) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
  - F) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
    - Souvlaki Bar situé au 1105, rue Daniel-Johnson Ouest, local 1100;
    - Normandin situé au 2995, boulevard Laframboise
- 49. Levée de la séance